



03005871

RESERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce

de

le

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONS Actes des sociétés

06 JAN. 2003

N°

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

n°

☐ Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

"DOMAINE DU GRAND ESQUERBION"

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société civile en Commandite par Actions

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

7041 Quévy-Givry, chaussée Brunehaut, 75

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

▷

Registre des sociétés civiles de Mons n° 812

6. Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

néant

7. Objet de l'acte

▷

ADAPTATION DES STATUTS AU CODE DES SOCIÉTÉS.
D'un procès-verbal reçu par le notaire Louis DECOSTER à Schaerbeek, le dix-sept décembre deux mille deux, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile en commandite par actions "DOMAINE DU GRAND ESQUERBION" ayant son siège social à 7041 Quévy-Givry, chaussée de Brunehaut 75, a pris les résolutions suivantes:
L'assemblée a adapté les statuts sociaux au Code des sociétés.
POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré avant enregistrement uniquement en vue d'être déposé au Greffe du Registre des sociétés civiles.
(Signature)
Notaire Louis DECOSTER.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge.

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Déposées en même temps: expédition du procès-verbal, coordination des statuts.

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page